

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA  
VILLE DE VILLE-MARIE

19 décembre 2016 À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 19 décembre 2016, à 20 h, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire  
Mario Lefebvre, conseiller  
Richard Cardinal, conseiller  
Yves S. Bergeron, conseiller  
Richard Dessureault, conseiller  
Michel Roy, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

371-12-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant avec l'ajout des points : 10.1 à 10.6

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
  - 5.1 Procès-verbal du 5 décembre 2016
6. Administration
  - 6.1 Adoption du règlement d'emprunt n° 510
  - 6.2 Adoption du règlement n° 509 – Taux de taxes, compensations et tarifs
  - 6.3 Avis de motion – Règlement d'emprunt parapluie
  - 6.4 Approbation des comptes du mois de novembre 2016
  - 6.5 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – Article 357 de *la loi sur les élections et les référendums*
  - 6.6 Annulation de la résolution n° 363-12-16 – Demande des propriétaires terrain situé au 71, rue des Oblats Nord
  - 6.7 Mouvement de personnel
  - 6.8 Résolution d'intention – Ententes intermunicipales Fourniture de services – Duhamel-Ouest
7. Santé et bien-être

- 7.1 Adoption du budget 2017 – Office municipal d’habitation (OMH)
- 8. Urbanisme et développement du territoire
  - 8.1 Fourniture de services municipaux – Lot n° 3098931
- 9. Loisirs et culture
  - 9.1 Location de l’aréna gratuite – Héma-Québec
- 10. Divers
  - 10.1 Projet de réduction du phosphore dans les rejets d’eaux usées d’origine domestique (Station n° 75700-1)
  - 10.2 Gestion des espaces publicitaires – Aréna Frère-Arthur Bergeron – Saison 2017-2018
  - 10.3 Location de terre – Groupe Yves S. Bergeron
  - 10.4 Campagne publicitaire – Carte d’affaires Le Reflet
  - 10.5 Location de salle à titre gratuit – Hockey junior
  - 10.6 Fermeture de l’aréna Frère-Arthur Bergeron
- 11. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L’AUDITOIRE

372-12-16

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**ADMINISTRATION**

373-12-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT D’EMPRUNT N° 510 POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE L’ARÉNA FRÈRE-ARTHUR BERGERON

CONSIDÉRANT l’adoption du projet de règlement d’emprunt n° 510 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 837 443 \$ pour la réfection de l’enveloppe extérieure de l’aréna Frère-Arthur Bergeron;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du présent règlement a dûment été effectué à une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE selon l’article 356 de *la Loi sur les cités et villes*, tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement d'emprunt n° 510 pour le projet de réfection de l'aréna Frère-Arthur Bergeron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

374-12-16

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 509 – TAUX TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement n° 509 fixant les taux de taxes, les compensations et les tarifs pour l'exercice financier 2017 et fixant les conditions de leur perception;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 21 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du présent règlement a dûment été effectué à une assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Ville-Marie tenue le 21 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 356 de *la Loi sur les cités et villes*, tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le règlement n° 509 concernant les taux taxes, compensations et tarifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

375-12-16

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT PARAPLUIE – DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2017

M. Mario Lefebvre, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement pour les dépenses en immobilisations projetées de 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

376-12-16

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2016

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des déboursés, pour la période du mois d'octobre 2016, s'élevant à 193 089,35 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 65 643,20 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2016 s'élevant à 119 305,42 \$ soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

377-12-16

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL – ARTICLE 357 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS

En vertu de *la Loi sur les élections et les référendums*, les formulaires des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal sont déposés officiellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

378-12-16

ANNULATION DE LA RÉOLUTION N<sup>o</sup> 363-12-16 – DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES TERRAIN SITUÉ AU 71, RUE DES OBLATS NORD

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption de la résolution 363-12-16 les membres du conseil ont mentionné le retrait du délai supplémentaire pour la construction accordé au promoteur selon la résolution 336-11-16;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de vérifications auprès du service juridique, la Ville est tenue de respecter le délai supplémentaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ANNULER la résolution 363-12-16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

379-12-16

MOUVEMENT DE PERSONNEL

CONSIDÉRANT le départ imminent du directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE M. Ronald St-Jean a signifié son départ pour la retraite le 18 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE M. St-Jean a utilisé tout son savoir et ses compétences pendant 37 ans;

CONSIDÉRANT QUE M. St-Jean a su relever les défis que représente le monde municipal tout au cours de sa carrière;

CONSIDÉRANT QUE M. St-Jean a contribué grandement à l'évolution de notre ville;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Richard Dessureault et Yves S. Bergeron, conseillers désirent faire mention de l'excellent travail effectué par M. St-Jean pendant ces 37 années.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte le départ de M. Ronald St-Jean le 18 février prochain.

QUE le conseil municipal offre ses félicitations à M. Ronald St-Jean pour son parcours exemplaire, sa ténacité et sa dévotion au travail pendant toutes ces années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

380-12-16

RÉSOLUTION D'INTENTION – ENTENTE INTERMUNICIPALES  
FOURNITURES DE SERVICES – DUHAMEL-OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie et la municipalité de Duhamel-Ouest désirent maintenir des services de qualités auprès de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie fournira le service de la bibliothèque, du cimetière, de l'aréna et de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Duhamel-Ouest confirme sa participation financière d'un montant de 60 000 \$ pour l'exercice financier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie et la Municipalité de Duhamel-Ouest désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, Chapitre C-27.1) pour conclure des ententes prévoyant la fourniture de services;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie désire que la gestion des ententes soit mise en commun et que la Municipalité de Duhamel-Ouest soit directement impliquée dans les décisions administratives par une participation active parmi les différents comités;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs généraux des municipalités ont participé à l'élaboration des projets des ententes;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'échéancier proposé, les municipalités doivent confirmer leur intention de conclure des ententes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie confirme son intention de participer à la conclusion des ententes intermunicipales concernant la fourniture de services de la bibliothèque municipale La Bouquine, du cimetière, de l'aréna et de la piscine municipale, et ce, dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***SANTÉ ET BIEN-ÊTRE***

381-12-16

**ADOPTION DU BUDGET 2017 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) a présenté son budget 2017;

CONSIDÉRANT QU'étant donné sa participation financière la Ville doit approuver le budget;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière prévue représente un montant de 11 883 \$.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le budget de l'Office municipal d'habitation (OMH) pour 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE***

382-12-16

**FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX – LOT N<sup>o</sup> 3098931**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été logée auprès du directeur général le 1<sup>er</sup> décembre 2016 concernant la possibilité de desservir les services d'aqueduc et d'égout sur ce lot;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a vérifié auprès du service technique des travaux publics la possibilité d'offrir les services;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette vérification la Ville peut offrir les services;

CONSIDÉRANT QUE les frais inhérents seront assumés par le contribuable.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER au contribuable que la Ville peut desservir le lot pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout

DE TRANSMETTRE au contribuable une estimation des coûts pour les travaux de raccordement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### ***LOISIRS ET CULTURE***

383-12-16

#### **LOCATION DE L'ARÉNA GRATUITE – HÉMA-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la demande d'Héma-Québec qui désire louer l'aréna Frère-Arthur Bergeron gratuitement pour une collecte de sang le 14 août 2017.

CONSIDÉRANT QU'une équipe de hockey junior pourrait faire son apparition en 2017;

CONSIDÉRANT QU'il est possible qu'il y ait de la glace au mois d'août 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent prioriser la location de glace.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PRIORISER la location de glace pour les équipes de hockey.

D'ACQUIESCER à la demande d'Héma-Québec et de louer à titre gratuit l'aréna Frère-Arthur Bergeron s'il n'y a pas de location de glace à cette période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### ***DIVERS***

384-12-16

#### **PROJET DE RÉDUCTION DU PHOSPHORE DANS LES REJETS D'EAUX USÉES D'ORIGINE DOMESTIQUE (STATION N<sup>O</sup> 75700-1)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit réduire le phosphore dans les rejets d'eaux usées d'origine domestiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit se conformer aux exigences du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire améliorer la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville devra assumer des coûts importants estimés à 1 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) vise à aider financièrement les municipalités du Québec pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville respecte les critères d'admissibilités;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses sont admissibles à compter de la date de confirmation d'admissibilité des dépenses par le ministère, sous les volets 1 et 2 du programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit confirmer sa participation financière au coût de réalisation des travaux proportionnellement à l'aide financière maximale accordée pour la réalisation des travaux selon les règles du programme;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire la Ville doit présenter son projet au programme PRIMEAU.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉPOSER et présenter le projet au programme PRIMEAU.

DE CONFIRMER sa participation financière au coût de réalisation des travaux proportionnellement à l'aide financière maximale accordée pour la réalisation des travaux selon les règles du programme PRIMEAU.

DE MANDATER le directeur général ou le directeur des travaux publics ou le directeur du service technique des travaux publics à compléter et signer les documents pertinents à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MM. Michel Roy et Yves S. Bergeron se retirent, il est 20 h 18**

385-12-16

GESTION DES ESPACES PUBLICITAIRES – ARÉNA FRÈRE-ARTHUR BERGERON – SAISON 2017-2018

CONSIDÉRANT QU'une équipe de hockey junior verra probablement le jour en 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration provisoire désire faire une demande auprès de la Ville concernant la gestion des espaces publicitaires à l'aréna Frère-Arthur Bergeron pour la saison 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE cette demande permettrait à l'équipe d'amasser des commanditaires afin de financer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil d'administration propose de remettre à la Ville un montant de 4 000 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT QU'une entente de 5 ans est proposée;



CONSIDÉRANT QUE cette première demande vise à démontrer l'implication de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire qu'une entente écrite entre les parties soit rédigée afin de bien définir la prise en charge de la gestion de ces espaces publicitaires.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents :

DE CONFIRMER au conseil d'administration provisoire la possibilité de transférer la gestion des espaces publicitaires.

DE S'ASSURER qu'une entente écrite entre les parties soit entérinée par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

386-12-16

LOCATION DE TERRE – GROUPE YVES S. BERGERON

CONSIDÉRANT QUE la Ville loue une partie de terre agricole depuis plusieurs années au Groupe Yves S. Bergeron;

CONSIDÉRANT QUE la location annuelle pour l'exercice financier 2015 était de 3 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Yves S. Bergeron a procédé à des travaux de machinerie pour l'amas de compost de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Yves S. Bergeron ne procédera pas à la facturation de ces travaux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents :

DE LOUER la terre agricole pour l'exercice financier 2016 au Groupe Yves S. Bergeron pour le prix de 3 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MM. Michel Roy et Yves S. Bergeron sont de retour il est 20 h 20**

387-12-16

CAMPAGNE PUBLICITAIRE – CARTE D'AFFAIRES LE REFLET

CONSIDÉRANT QU'une proposition a été déposée par le journal Le Reflet concernant une campagne publicitaire 2017 format carte d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne publicitaire occasionnerait des coûts de 25 \$ par semaine du 3 janvier 2017 au 26 décembre 2017.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS PARTICIPER à cette campagne de publicité – carte d'affaires pour l'exercice financier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

388-12-16

LOCATION DE SALLE À TITRE GRATUIT – HOCKEY JUNIOR

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration provisoire désire utiliser les locaux disponibles de la Ville afin de tenir leurs réunions, et ce à titre gratuit;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration provisoire a déjà utilisé à quelques reprises les locaux de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'afin de respecter le règlement sur la tarification des services rendus les membres du conseil doivent procéder à la révision de l'annexe A (article 5.3).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AJOUTER à l'annexe A (article 5.3) des comités à des fins municipales de la Ville, le comité administratif de l'équipe de hockey junior.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

389-12-16

FERMETURE DE L'ARÉNA FRÈRE-ARTHUR BERGERON

CONSIDÉRANT le nombre d'utilisateurs de l'aréna principalement le samedi;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été entreprises auprès des organismes utilisateurs afin de mesurer leurs intérêts;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'est pas en mesure de continuer d'offrir le service le samedi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à la fermeture de l'aréna Frère-Arthur Bergeron les samedis du mois de janvier, février et mars 2017, sauf pour les activités déjà prévues au calendrier.

DE PROCÉDER à la location de glace le samedi seulement pour les locations d'au moins trois heures consécutives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

390-12-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus  
Maire

Martin Lecompte  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier